

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA  
SECURITE SOCIALE, ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION  
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/553 DU 5/10/87  
DECRET N° /MTSSJ.DGFP.DGPCE.

Portant intégration et nomination de  
Madame DILOU née BASSEMOUKA (Louise),  
dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Sociaux  
(Santé Publique)..

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :  
de l'ordonnance n° 019/84 du 23.08.84, portant ratification  
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
de la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général  
des fonctionnaires ;  
de l'arrêté n° 2087/FP du 26.6.58, fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
de la loi n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres  
de la catégorie A des Services de Santé ;  
de la loi n° 62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
de la loi n° 62/195/FP du 5.7.62, fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
de la loi n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
de la loi n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
de la loi n° 63/81/FP-BE du 26.3.63, fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en  
ses articles 7 et 8 ;  
de la loi n° 87/50/FP-BE du 24.2.67, réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements ;  
de la loi n° 74/470 du 31.12.74, abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
de la loi n° 84/856 du 8.8.84, portant nomination  
du Premier Ministre ;  
de la loi n° 87/481 du 20.3.87, portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;  
de la loi n° 87/482 du 20.3.87, portant organi-  
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
de la loi n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le cir-  
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-  
cements et révisions des situations administratives des agents de  
l'Etat ;  
de la lettre n° 6329/MESS.CAB.DOB.D1 du 03.11.86 du  
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier  
de candidature constitué par l'intéressée.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.02.1965 susvisé, Madame DILOU née BASSEMOUKA (Louise), née le 11 Avril 1955 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine Générale, obtenu à l'Université Semmelweis (Hongrie), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 5 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, et de la Justice, Garde des Sceaux,



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
MSAS.....	1
DGSP.....	2
INTERESSEE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2./-

